



## Hôtels Cafés Restaurants : Après la prime TVA, les syndicats de salariés obtiennent de nouvelles avancées.

---

Après avoir obtenu une prime TVA, l'augmentation de la grille de salaires et la reconnaissance des jours fériés en décembre dernier, l'intersyndicale CFTC/CGC/CGT/FO vient de signer avec l'ensemble des organisations patronales représentatives, un accord majeur permettant la mise en place d'une mutuelle obligatoire garantissant les frais de santé des 900 000 salariés de la branche.

Cette mutuelle complète un dispositif de protection sociale qui comprenait déjà depuis 2005 des garanties prévoyance (Décès-invalidité-incapacité).

Les salariés pourront dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, bénéficier de remboursements complémentaires à la sécurité sociale sur un ensemble de soins, optique et dentaire compris, ce qui permettra de garantir l'accès aux soins pour tous.

L'accord prévoit également des dispositions complémentaires en faveur des travailleurs saisonniers et des retraités.

Le texte est également créateur d'un dispositif de mutualisation de la portabilité des droits très novateur et sans précédent dans les autres branches professionnelles.

Cet ensemble de droits nouveaux démontre la volonté des partenaires sociaux de faire évoluer cette profession en la rendant plus attractive, notamment auprès des plus jeunes.

### Contacts :

DENIS RAGUET,  
**FGTA-FO**  
06 03 76 05 24,  
[denis.raguet@fgta-fo.org](mailto:denis.raguet@fgta-fo.org)

STEPHANE FUSTEC,  
**CGT Commerce**  
06 13 61 28 86  
[fustec@free.fr](mailto:fustec@free.fr)

MICHEL JEANPIERRE,  
**CFTC –CSFV**  
06 75 03 41 51  
[michel.jeanpierre@ssp.fr](mailto:michel.jeanpierre@ssp.fr)

DIDIER CHASTRUSSE  
**CFE -CGC**  
06 08 35 12 22  
[didier.chastrusse@cfecgc.fr](mailto:didier.chastrusse@cfecgc.fr)